



Frais entretien chaudière au prorata ?

Par **question**, le **22/01/2012** à **18:56**

Bonjour,

Je viens de payer une facture annuelle d'entretien de chaudière comme la loi m'y oblige. Je vais quitter ce logement au 31.07. Puis-je réclamer les 5 mois dont je ne bénéficierai pas au propriétaire ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.